

Evolution réglementaire : actualité pour le secteur bancaire

21 JUIN 2022



* Le monde est tel que nous le façonnons.

The world is how we shape it

sopra  steria
next

Quelle approche de l'actualité réglementaire ?



129

Textes publiés
par l'EBA en
2021 - 23 de
plus que ce qui
était prévu



Prime

Niveau reconnu à
la France par le
GAFI lors de
l'audit du
dispositif LCB FT

Les grandes évolutions en cours

Point de vue sur les conséquences pratiques
pour les établissements

Pistes d'identification des prochaines étapes

Un rythme qui n'est pas prêt de se ralentir

Les régulateurs européens toujours en évolution

- Pour ses 10 ans l'EBA a démontré son rôle clé dans la préparation des textes réglementaire
- Un nouveau régulateur est enfin attendu sur la conformité

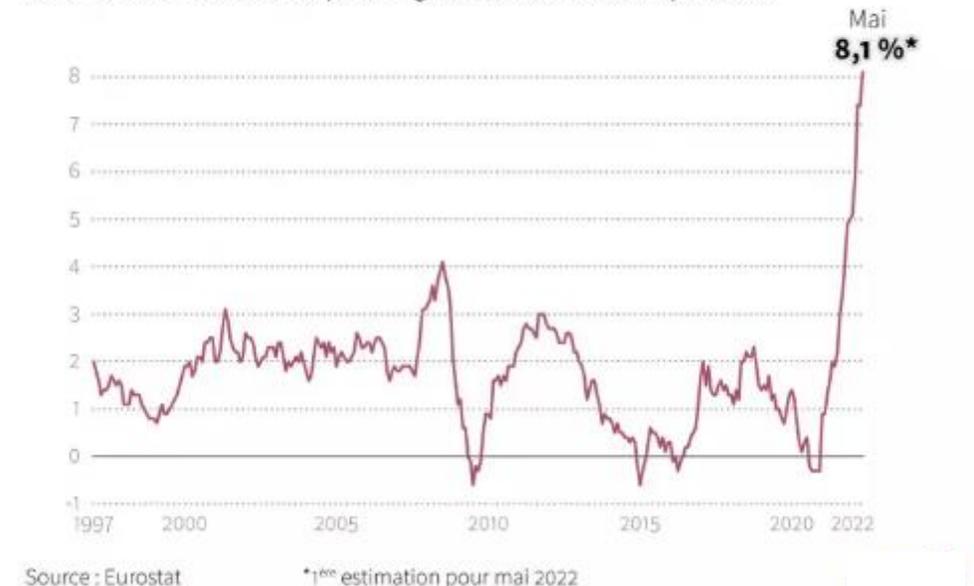
L'actualité brûlante a relancé les sujets et renouvelé les préoccupations

- Pandémie suite ... et fin ?
- Ukraine : captation des efforts pour gérer l'urgence de cette crise
- Retour de l'inflation : les cartes vont elles changer ?

La présidence Française européenne a cherché à contribuer fortement à l'avancée des problématiques réglementaires européennes

L'inflation dans la zone euro

Évolution mensuelle des prix en glissement annuel depuis 1997





**Certains sujets réglementaires
sont devenus prioritaires en
très peu de temps**

Une multiplication des textes environnementaux au niveau Européen

Une volonté très affirmée de la part des régulateurs de ne pas passer à côté des nouveaux enjeux environnementaux et de définir rapidement un cadre réglementaire adéquat



Gestion des risques
Novembre 2021

The state of climate and environmental risk management in the banking sector

Report on the supervisory review of banks' approaches to manage climate and environmental risks



Gestion et supervision des risques ESG – 23 juin 2021

The EBA sees a need to reflect ESG risks in the supervisory evaluation of institutions falling under the scope of the CRR/CRD. ESG risks should be proportionately incorporated into the business



Feuille de route 2022-2024 – 11 février 2022)

ESMA-wide sustainable finance priorities

ESMA's work to date has highlighted a number of key challenges of the current sustainable finance context in the EU



Gestion et supervision des risques financiers liés au climat – 15 juin 2022

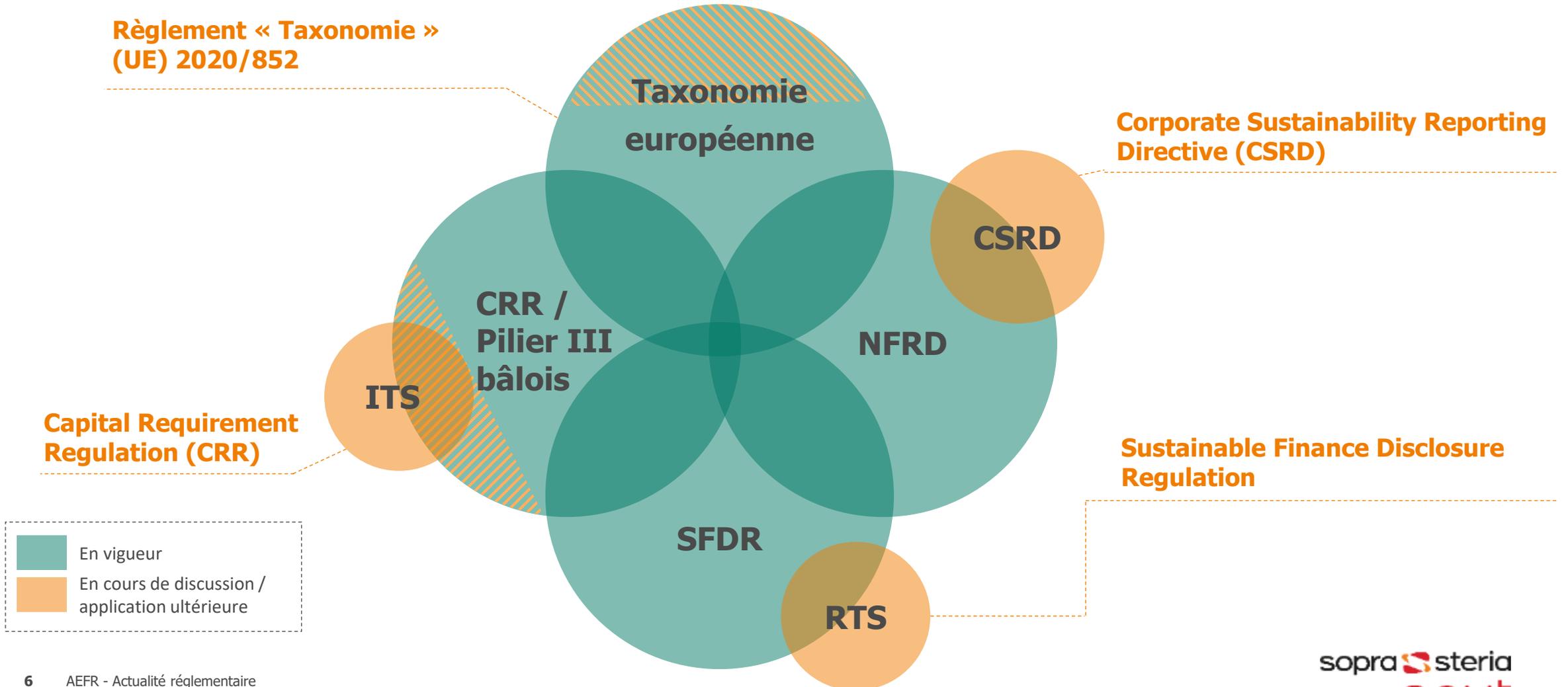
The document includes 18 high-level principles. Principles 1 through 12 provide banks with guidance on effective management of climate-related financial risks, while principles 13 through 18 provide guidance for prudential supervisors.



Entreprises et neutralité carbone : premières conclusions et enjeux identifiés

Octobre 2021

Des réglementations fortement interdépendantes



Concrètement : le Green Asset Ratio (GAR)

Green Asset Ratio global

Green Asset Ratio by exposures

- Non-financial corporations subject to NFRD disclosure obligations
- Financial corporates
- Residential real estate exposure
- Retail car loans
- Commercial real estate exposures
- Debt securities and other loans & advances to non-NFRD companies
- Loans to local governments for housing financing
- Repossessed real estate collateral (commercial and residential) held for sale.

Green Asset Ratio by ESG objectives

- Climate change mitigation
- Climate change adaptation
- + *Separate breakdown* :
 - For transitional / adaptation activities
 - For enabling activities and for specialized lending
 - On a stock and flow basis
- + *Forward- looking statements*

Green asset ratio calculations for on balance sheet exposures

Reporting breakdown/ Types of exposures	CCM*	CCA*	Other*	Transitional (CCM)	Adaptation (CCA)	Enabling (CCM/CCA)	Specialised lending	Stock	Flow	Targets & FWL*
1. Non-financial corporations subject to NFRD disclosures	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Green asset ratio loans and advances (GAR L&A)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Green asset ratio for debt securities (GAR DS)	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Green asset ratio for equity holdings (GAR EH)	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓
2. Financial corporates (credit institutions and other)	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Exposures to other credit institutions										
Exposures to other investment firms										
Exposures to asset managers										
Exposures to insurance companies										
3. Retail exposures										
Residential real estate lending	✓			✓				✓	✓	✓
Credits for consumption (car loans)	✓			✓				✓	✓	✓
4. Non-financial corporations not subject to NFRD disclosures										
Commercial real estate lending and loans for renovations;	✓							✓	✓	✓
Debt securities, other loans & advances to SMEs and equity	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
5. Public housing	✓							✓	✓	✓
6. Repossessed real estate collateral	✓			✓				✓	✓	✓

*CCM=climate change mitigation objective, CCA=climate change adaptation objective, Other=other environmental objectives, FWL=forward looking information
Source: EBA, ING

$$GAR = \frac{\text{Taxonomy – aligned exposures for loans advances, debt securities and equity holdings}}{\text{Total eligible exposures}}$$

Cela n'est qu'une étape... mais dans quelle direction ?

Un sujet à part entière ou une nouvelle dimension des risques bancaires ?

La capacité à effectuer des calculs réels et crédibles : effet d'annonce ou réalité ?

L'Europe est elle pionnière ou bien prépare t'elle un carcan spécifique orthogonal avec les futures réglementations mondiales ?



La montée en puissance du numérique

DORA renforce la résilience opérationnelle informatique des acteurs financiers en mettant un nouveau cadre de gouvernance et de contrôle interne



De manière plus globale la directive impose la mise en œuvre d'une stratégie sous la responsabilité de la Direction des institutions financières



Gestion des risques informatiques



Test de résilience opérationnelle informatique



Déclaration des incidents majeurs liées aux technologies



Renforcer la conduite des tests d'intrusion



Améliorer la gestion des incidents liées aux technologies (ex : exigences de reporting vers une instance européenne unique)



Etendre le périmètre des plans de continuité aux activités de gestion des technologies (infrastructures, services informatiques...)

**Un accord tripartite a été trouvé le 10 Mai.
Publication imminente du texte**



Concernant **MICA** le texte proposé n'a finalement pas été voté par le parlement Européen.

Le blocage porte essentiellement sur la consommation énergétique liée aux calculs nécessaires au traitement des Bitcoins.

Le projet a été perçu dans les faits au bannissement des protocoles Bitcoin et Ethereum

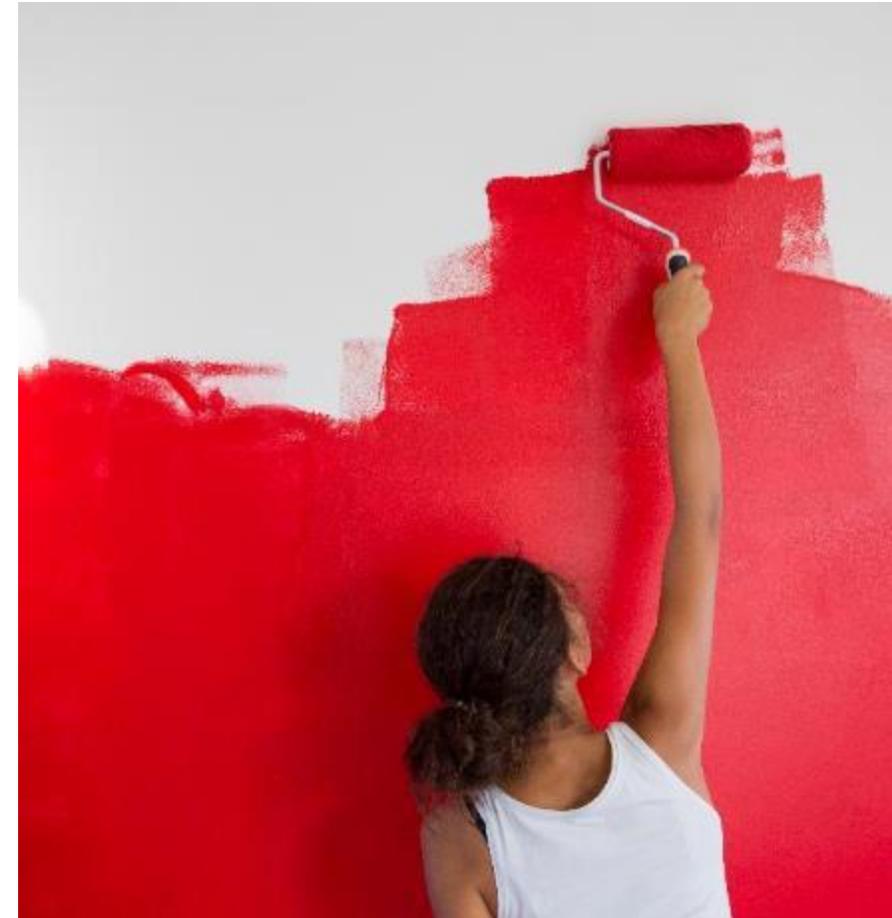
Désormais une proposition législative alternative doit être présentée par la Commission d'ici **janvier 2025**



L'évolution des textes
structurants est toutefois loin
d'être achevée

Finalisation de Bâle 3 : des avancées notables

- **Pour mémoire : publication du projet de texte en Octobre 2021, globalement aligné avec ce qui était prévu dans le cadre des travaux préalables**
 - └ Mise en place d'un l'Output floor comme niveau minimum de calcul du risque
 - └ Limitation de l'usage des modèles internes et affinement des méthodes standard pour les rendre plus sensible
 - └ Risque opérationnel : abandon du modèle interne
- **Un débat sur la pertinence de ce texte qui n'est toujours pas éteint même si les régulateurs affirment toujours plus leurs convictions sur son utilité**
- **Publication récente de la position de la BCE qui constitue une étape importante dans la préparation de l'adoption**
 - └ Output Floor : calcul au niveau le plus macro et non à un niveau détaillé
 - └ Alignement de forme sur l'IRB A
 - └ Risque opérationnel : accord même si la BCE aurait souhaité une prise en compte l'historique de pertes sur les 10 dernières années



Conformité : une nouvelle autorité de surveillance

- **Création de l'Anti Money Laundering Authority (AMLA) en vue d'une réelle intégration de la surveillance en matière de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB FT)**
- **Quatre grandes fonctions identifiées :**
 - └ Mise en place d'un système intégré unique de surveillance en matière de LCB FT
 - └ Surveillance directe des établissements financiers les plus risqués (ex : activité dans un grand nombre d'États membres, identification de besoin spécifique de surveillance,...)
 - └ Coordination des autorités nationales de surveillance
 - └ Assurer la coopération entre les cellules nationales de renseignement financier et faciliter la coordination entre elles. Permettre les analyses conjointes pour mieux détecter les flux financiers illicites à caractère transfrontière.
- **La création de l'AMLA est prévue en 2023 pour un démarrage début 2024 et un fonctionnement à plein régime en 2026**



Conformité : un nouveau paquet réglementaire

Quelle AMLD6 ?

DIRECTIVE (EU) 2018/1673 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL

of 23 October 2018

on combating money laundering by criminal law

Pour mémoire : harmonisation des 22 infractions principales de blanchiment d'argent ; inclusion de la cybercriminalité comme infraction principale,

LS



DIRECTIVE OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL

on the mechanisms to be put in place by the Member States for the prevention of the use of the financial system for the purposes of money laundering or terrorist financing and repealing Directive (EU) 2015/849

This proposal repeals and replaces the existing Directive (EU) 2015/849, as amended by Directive (EU) 2018/843

Répondre aux constats d'approches très différentes en matière de surveillance entre les États membres de l'UE qui se traduisent par des mises en œuvre et des contrôles hétérogènes.

- Transposition pour l'essentiel de AMLD5 en un règlement Européen définissant ainsi des modalités uniques d'application
- Création d'une sixième directive centrée sur fonctionnement des autorités nationales de surveillance et des cellules de renseignement financier
- Nouvelles exigences pour les entreprises européennes.
- Extension du champ d'application aux transferts de crypto-actifs

Pendant la préparation des grandes réformes la gestion réglementaire continue

HCSF : prêts immobiliers

Au 1^{er} janvier le Haut Conseil de stabilité financière a rendu juridiquement contraignant les règles relatives aux prêts immobiliers :

- Taux d'effort maximum de 35 %
- Maturité maximale de 25 ans pour les nouveaux crédits
- Marge de flexibilité maximale de 20 % dans la production trimestrielle

COVID

Les mesures temporaires liées au COVID commencent à se régulariser progressivement mais lentement

- BCE ne prolonge pas l'allègement des exigences relatives aux fonds propres et aux ratios de levier pour les banques (10/2/22)
- levée progressive des mesures temporaires d'assouplissement des garanties (24/3/22)

Le calendrier de régularisation complet est prévu jusqu'en 2024

Pour sa part l'EBA maintient les exigences de reporting définies en juin 2020

Droit au compte

Simplification de la procédure de droit au compte (décret 11 mars 2022)

Principale nouveauté : possibilité après 15 jours sans réponse de demander à la BdF de désigner un établissement chargé d'une ouverture de compte

Corolaires :

- La BdF doit répondre en 1 journée
- Réduction des délais d'ouverture de compte : 3 jours pour les pièces justificatives
- Obligation de motiver un éventuel refus



De nouveaux sujets à plus long terme commencent à émerger

IREF : une profonde refonte du reporting statistique

« L'IREF vise à intégrer, dans la mesure du possible, les exigences existantes du SEBC en matière de données statistiques pour les banques dans un cadre de déclaration unique et standardisé applicable à l'ensemble de la zone euro * »

- Principaux bénéfices attendus : standardisation des modèles, homogénéisation des niveaux de granularité et européanisation des approches
- Premier périmètre adressé : BSI et MIR, SHS-S et AnaCredit.
- Les BCN pourront décider de préserver des exigences spécifiques notamment pour répondre à des obligations réglementaires nationales .
- Planning actuel :
 - └ Consultation en 2021 a montré une acceptation globale de la démarche IREF (synthèse publiée en décembre 2021),
 - └ Travaux en cours entre la BCE et les BCN
 - └ Texte réglementaire prévu en 2023 .
 - └ Bascule actuellement ciblée en 2027



Union Bancaire Européenne

Enfin une avancée ?

Paschal Donohoe, président de l'Eurogroupe, a présenté le 3 Mai dernier aux ministres des Finances une feuille de route pour relancer le chantier de l'Union Bancaire Européenne afin d'achever le dispositif mis en place à partir de 2012

— Le projet présenté aborde quatre points principaux :

- └ Consolider la gestion des crises bancaires par les Etats membres
- └ Trouver un terrain d'entente raisonnable pour mettre en place la garantie des dépôts à l'échelle européenne.
- └ Faciliter la gestion des liquidités intra-groupe transfrontière
- └ Définir les règles de consommation de fonds propres pour la détention de titres souverains

— Dans sa forme actuelle le texte proposée n'a pas été accepté ... mais l'Eurogroupe doit proposer une nouvelle version de conciliation en juin.

— En cas d'accord européen au mois de juin la Commission Européenne serait sollicité pour produire un texte qui pourrait entrer en vigueur en janvier 2025

Quelles leçons en tirer ?

Les évolutions réglementaires structurelles vont se poursuivre durablement au niveau Européen

L'environnement est important ... mais il est difficile de définir jusqu'à quel niveau de détail il sera possible d'aller

Nouvelles techno ne sont pas qu'une source d'inquiétude ... mais aussi une source de gain de temps !



Merci.



Texte sur plusieurs lignes.



Vincent Lefèvre
Directeur Conseil Banque
T. 33.681.11.41.33
vincent.lefevre@soprasterianext.com